



# Déclaration de la CGT CSE Central du 28 mai 2026



## Le démantèlement de l'Audiovisuel Public a-t-il déjà commencé ?

Ce 26 mai 2026, le Conseil d'Administration de France Télévisions se réunissait à huis clos en mode séminaire pour plancher sur des scénarios stratégiques à horizon 2030, à la demande de la ministre de la Culture.

A peine les débats terminés, leur contenu a fuité dans un journal libéral qui ne nous est pas favorable.

Car le moins qu'on puisse dire à la lecture de ces projections, c'est que la direction de France Télévisions ne fait pas dans la dentelle : un scénario inspiré de la commission Alloncle, un autre sur une fusion de l'Audiovisuel Public et un 3<sup>ème</sup> scénario de crise majeure type pandémie ou situation de guerre dont on se demande ce qu'il fait là. Peu importe l'option choisie ou les panachages qui pourraient en résulter, les conséquences seront catastrophiques, aussi bien pour les missions de France Télévisions que pour les salariés et tout le secteur de la production audiovisuelle. Un massacre à la hache pour une économie de « seulement » 200 à 300 M€ ?

L'État sera-t-il assez fou ou inconséquent pour relancer un processus de fusion des entreprises de l'Audiovisuel Public à un an de l'échéance présidentielle ? Car c'est cela visiblement l'objectif.

La CGT tient à rappeler que ce n'est pas à l'entreprise de définir l'évolution de ses missions et donc celle de son périmètre quand bien même cela serait à la demande de la ministre de la Culture. Comme nous l'avons déjà exprimé de multiples fois dans cette instance, c'est à l'État actionnaire de prendre ses responsabilités. Et de les assumer.

La situation financière de France Télévisions est structurellement insoutenable. L'entreprise a enregistré en 2025 son premier déficit depuis 10 ans avec un résultat net de -31 millions d'euros. Pour mémoire, après s'être assis sur les engagements du COM 2024-2028, l'État avait imposé plusieurs coupes successives réduisant les concours publics de 111 millions d'euros en cours d'année. **Ce déficit est donc d'abord et avant tout un déficit de financement public.**

Choisissant de faire le dos rond, la direction a fortement serré les boulons, les effectifs ont diminué de 212 ETP et les engagements dans la création audiovisuelle ont été réduits de 20 millions d'euros. Les salariés ont payé l'addition. La création a payé. Les antennes ont payé. Et ça n'a pas suffi. Voilà qu'on évoque un plan social en perspective.

Car la situation a encore empiré en 2026 et elle sera tout bonnement inextricable en 2027. Le budget adopté cette année repose sur des concours publics à nouveau en baisse de 80 millions d'euros, auxquels il faut ajouter le déficit 2025 et les effets de l'inflation soit un effort total de l'ordre de 130 à 140 millions d'euros. Auquel il va falloir ajouter la compensation du mauvais

résultat de la pub, qui pourrait nécessiter 21 millions d'euros d'économies supplémentaires car la direction a décidé coûte que coûte de restaurer l'équilibre financier cette année. Le non-remplacement d'un départ sur deux a été annoncé fin avril, une nouvelle saignée dans les effectifs. Avant des mesures plus radicales, donc ?

La CGT le dit sans détour : cette logique d'économies coûte que coûte pour maintenir l'équilibre financier a atteint son point de rupture. Le problème n'est pas conjoncturel, il est structurel. Le mode de financement de l'audiovisuel public depuis la suppression de la redevance en 2022 et son remplacement par une fraction de TVA est soumis aux arbitrages annuels du budget de l'État. Cela est fondamentalement incompatible avec la stabilité nécessaire à une entreprise de service public. Et plus encore à son indépendance. Chaque loi de finances est une nouvelle incertitude, chaque arbitrage budgétaire est une menace.

À missions et objectifs constants – voire en augmentation, comme en témoignent les résultats d'audience et le développement sur le numérique – le financement doit suivre.

La CGT pose une exigence politique claire : si l'État décide de réduire le budget de France Télévisions, il doit assumer publiquement quelles missions il entend abandonner ou réduire. Il devra aussi prendre à visage découvert la responsabilité de la casse sociale. Ce n'est pas à l'entreprise d'absorber silencieusement des choix que personne n'a le courage d'assumer, c'est à l'État. Et il pourra s'attendre à beaucoup de bruit...

Paris, le 28 mai 2026